

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Stéphane Mastropietro, Mireille Berthuin, Astrid Bouchard, Christophe Corbet, Frédéric Géromin, Cathy Peloso, Antoine Crézé, Caroline Driol, Anne Isabelle, Thierry Rutgé.
Procurations : Dominique Capron à Patrick Hervé.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 18 mars 2022

DELIBERATION N°2

Objet : Vote du compte administratif communal 2021

Le compte administratif du budget principal est voté **à l'unanimité** par les membres présents comme suit :

Budget Principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		300 915.89		31 790.00		332 705.89
Opération de l'exercice	467 011.37	671 321.77	1 063 824.89	1 300 170.73	1 530 836.26	1 971 492.50
TOTAUX	467 011.37	972 237.66	1 063 824.89	1 331 960.73	1 530 836.26	2 304 198.39
Résultats de clôture		505 226.29		268 135.84		773 362.13
Restes à Réaliser	828 724.00	567 996.00	-	-	828 724.00	567 996.00
TOTAUX CUMULES	828 724.00	1 073 222.29		268 135.84	828 724.00	1 341 358.13
Résultats définitifs		244 498.29		268 135.84		512 634.13

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 22 mars 2022

Pour extrait certifié conforme,

Patrick Hervé
Adjoint au Maire

